

## SEANCE PLEINIÈRE CESR du 17/03/09

### Création d'un fonds de co-investissement

### Déclaration de la C.G.T.

Madame la Présidente, Cher(e)s Collègues

Lors de notre intervention à l'occasion du vote de l'avis de synthèse sur les orientations budgétaires 2009, notre organisation citait un extrait du rapport de la **Cours des Comptes**, qui au début de l'année 2008, affirmait être « *bien incapable de dire si les multiples systèmes d'aides et exonérations existantes avaient un effet quelconque sur l'emploi, l'activité économique et par voie de conséquence le développement des richesses du pays* ».

Vous comprendrez que s'agissant d'une des compétences expresses du **Conseil Régional**, nous souhaitons qu'enfin, une étude sérieuse soit engagée sur la véritable finalité de l'utilisation des dizaines de millions d'euros d'argent public qui sont, chaque année, versés aux entreprises .

Peut-être que l'auto saisine proposée dans l'avis présenté par la commission N°2 permettra d'ouvrir une fenêtre sur ce sujet s'agissant, au moins, de l'aide « au développement des fonds propres des entreprises » ...

Parce que, c'est de cela dont il est question dans la délibération du **Conseil Régional** pour laquelle nous devons émettre un avis aujourd'hui.

A ce propos, je ne résiste pas à la tentation de lire, à nouveau, un extrait du rapport de la **Cours des Comptes** déjà cité.

« *les objectifs du capital investissement et ceux des collectivités locales ne se rejoignent en effet que partiellement.*

*Le domaine du capital investissement relève normalement de l'activité des établissements bancaires ou financiers spécialisés et il obéit à une logique de rentabilité sévère.... ».*

Tentant de faire coïncider des logiques antagonistes, les collectivités territoriales maîtrisent mal ce procédé relativement sophistiqué d'intervention, voilà ce que note la **Cours des Comptes** dans les pages 50 et 51 du rapport.

Alors, non content de persister dans un métier qui n'est pas le sien, le **Conseil Régional d'Aquitaine** innove.

S'appuyant sur une étude dont nous n'avons pas eu connaissance, le **C.R.A.** propose de créer un nouvel outil d'intervention pour le développement des fonds propres des entreprises.

Faute de disposer d'informations précises, j'ai recherché les notes sur lesquelles se sont, apparemment, appuyés les services pour préparer la délibération.

Il s'agit, en particulier, de la **Communication de la Communauté Européenne du 25/02/2009** relative, notamment, aux « **aides temporaires en capital-investissement** » (note N°36/2009) dans le contexte de la crise économique et financière.

J'ai lu les conditions mises par la commission pour créer ces fonds, et je tiens la dite note à la disposition de ceux ou celles qui souhaitent en prendre connaissance.

Je cite : « *la gestion d'un fonds de capital investissement doit être effectuée dans une optique commerciale. L'équipe de direction doit se comporter comme des gestionnaires du secteur privé, en visant à optimiser la rémunération de leurs investissements.*

*Les modalités d'intervention des fonds dans les entreprises sont motivées par la recherche d'un profit ».*

Le comité d'engagement sera composé de « banquiers, chefs d'entreprises et experts scientifiques qui apportent un avis sur les projets ».

Entendons nous bien, dans cette enceinte, je n'ai rien contre les Profits - **pourvus qu'il soient correctement taxés !** - mais :

- Est-il dans les compétences d'une collectivité territoriale d'agir dans une optique commerciale et de rechercher du profit ?
- Est-ce son rôle d'intervenir sur un secteur qui relève normalement de l'activité des établissements bancaires ou financiers spécialisés ?
- Est-il dans sa mission d'engager des fonds publics ( - **des fonds payés par les contribuables !** -) alors qu'il n'exercera pas une influence déterminante dans les choix finaux d'investissement puisque ces fonds seront confiés à un gestionnaire indépendant ?
- Est-ce son rôle de créer un outil de financement d'actifs immatériels dont l'inconvénient majeur est de n'offrir aucune garantie réelle ?

**J'en reste là mais vous aurez compris que pour la C.G.T. la réponse est non !**

**Nous sommes opposés à la mobilisation de fonds publics pour la création de ce fonds qui n'a rien à voir avec l'amélioration de l'intérêt général !**

Nous pensons que, **plus que jamais**, en pleine crise financière et économique dont les banques sont les premiers responsables et dont les plus fragiles (salariés, chômeurs, retraités,..) les premières victimes, il est urgent de créer un grand **Pôle Financier Public** dont la mission sera d'aider, **sous contrôle**, au développement économique du pays et au financement des grands investissements nécessaires.

Le rôle de ce **grand service public bancaire, en liaison avec les banques privés qui le souhaitent**, sera d'orienter l'épargne vers les investissements utiles pour la collectivité, utiles pour l'avenir.

Le **C.R.A.** , s'il veut exercer pleinement ses missions, y trouvera toute sa place !

Je vous remercie.